

# L'estafette

DLP-3-10-91173219

NUMERO SPECIAL  
GROUPEMENTS AFFILIES



de l'ANTE

## Rochefort 91 de l'OR!

Défi relevé au Salon du Cheval 90: comment réussir en 6 mois une EQUIRANDO GE-NI-A-LE ? Pari lancé, pari gagné avec l'appui des Haras Nationaux, de la municipalité et des partenaires (Conseils général et régional, DISTRIVET, Mutuelles du Mans Assurances, Sanders, Cheval Pratique et Sud Ouest). Bravo à Patrice, Sophie, Christian, Sakina, Marie France, Alain, Monique, Jean Pierre, Françoise, Jacques, Claude, Jean Guy, Lisette et les autres, ainsi qu'à l'Association des Camargues de France! Des bénévoles qui font grandement honneur au Tourisme équestre et aux vertus qui s'y attachent, à l'association nationale et à la Fédération. Vous saurez tout, avec détails et photos dans le numéro du Salon du Cheval en décembre prochain. En attendant, quelques réactions tirées du "livre d'or":

"Nous avons vécu une aventure inoubliable. J'espère un jour pouvoir refaire une EQUIRANDO, si le temps me le permet." (Georges et Oseille, sa "fiancée préférée").

"C'était ma première EQUIRANDO. Je pense qu'il y en aura bien d'autres" (Yves)

"Toutes mes félicitations pour votre organisation et bravo à tous les commerçants de Rochefort pour leur accueil chaleureux" (Michel MASSE)

"Bravo, OK sur tous les plans! Merci à toute l'équipe toujours de bonne humeur et super serviable. Une des meilleures organisations. A l'année prochaine!" (Isabelle)

"Un grand merci à tous nos amis organisateurs qui malgré un train pris en marche, s'en sont tirés avec tous les honneurs." (équipe 20)

"Bon accueil, chevaux bien installés, beau bivouac, sympathique, aéré, agréable. Merci Rochefort!" (équipe 83)

"Les Poneys de l'Aubrée, bien qu'ori-

ginaires de Rochefort, ont redécouvert avec joie la région et leur ville, sur la pointe des sabots. C'était génial, un grand bravo à toute l'équipe organisatrice qui s'est "défoncée" pour réussir en 6 mois ce qui se prépare en 2 ans. Nous en hennirons de plaisir encore longtemps."

Equipe 43: "4 participants totalement novices... EMBALLES!"

Equipes 136 et 103 (Toulouse) "Jamais EQUIRANDO... ne fut plus beau! Ca fait chaud au cœur, merci pour les chevaux!"

### TREC:

Championnat de France en avant première d'EQUI'DAYS 91 (10 jours de passion Cheval dans le Calvados). Rendez-vous autour du plan d'eau de Pont l'Evêque les samedi 12 et dimanche 13 octobre. 2 séries, 80 couples attendus, avec

en prime, pour la 1ère série, une épreuve de nuit concoctée par Robert BRUNEAU. Des émotions en perspective pour Gilles DUSAUSOY et Christophe LEBIS, nos champions 90. Et une superbe affiche signée Philippe MEYRIER.

"La nature, le mors aux dents" c'est à Chalon en Saône et Loire, le week-end suivant (19 et 20 octobre). Toute l'Europe du Tourisme équestre s'y retrouve pour son championnat. Après la très belle victoire du Français Stéphane RAYNAUD et de Minouche en 88 à Fontainebleau, c'est la Suisse Anne RYTER (montant Denver, un superbe gris) qui a raflé le titre individuel en 89 (il n'y a pas eu de classement l'année dernière). CHALON, municipalité dynamique s'il en est, ne faillira pas à sa réputation. Spectacle et accueil garantis. Ce sera bien et on ne s'ennuiera pas!



# la vie des clubs

## JURIDIQUE

par Patrick DE CHESSE

### RESPONSABILITE DU LOUEUR D'EQUIDES

Depuis plusieurs années, les tribunaux ont tendance à classer les établissements en "loueurs de chevaux" et "entrepreneurs de promenades équestres". Cette distinction apparaît parfois très artificielle, car elle repose essentiellement sur la présence ou non de l'accompagnateur et son intervention ou son dirigisme à l'égard du groupe. Peu d'établissements laissent les cavaliers partir seuls, préférant à juste titre surveiller leurs clients, préserver leur capital ou éviter les erreurs d'orientation. Notons pour la petite histoire que, récemment (dans le Sud, évidemment...) un loueur d'équidés a laissé partir 3 clients qui avaient subtilement garé un camion près des écuries pour voler plus facilement les animaux!

Les établissements doivent redoubler de prudence car leur obligation



gation de moyens a tendance à s'étendre, si l'on en croit les décisions de justice.

Trois exemples pour illustrer ce propos:

1) Madame C. a été victime d'une chute au cours d'une "promenade équestre". Le cheval sur lequel on l'avait juchée, au lieu de rester au pas et de se maintenir dans la file formée, s'est soudain mis à galoper pour suivre deux congénères, sans cavalier. La Cour d'appel avait retenu l'entière responsabilité de l'organisateur de promenades. La Cour de cassation confirme: "Attendu que l'arrêt énonce justement qu'à la différence du loueur de chevaux proprement dit dont la clientèle se compose de véritables cavaliers, aptes à se tenir sur leur monture en la faisant galoper et trotter dans les directions choisies par eux, et qui acceptent dès lors de courir des risques

en se livrant sciemment à la pratique d'un sport dangereux,



l'entrepreneur de promenades équestres s'adresse à de simples touristes ignorant tout de l'équitation pour leur procurer le divertissement d'un transport à dos de cheval, selon un itinéraire déterminé". "Que la Cour d'appel n'a pas retenu à la charge de l'entrepreneur de promenades équestres une obligation de résultat, mais a seulement énoncé qu'en l'espèce, Monsieur P. est responsable de l'accident pour avoir fourni à Madame C. un cheval

ne remplissant pas les conditions requises, eu égard à la nature du contrat intervenu et pour s'être abstenu de prendre à toutes fins les précautions nécessaires".

2) La jeune G. avait été victime d'une chute de cheval au cours d'une promenade collective. Les chevaux se trouvaient au trot allongé et le pied de l'enfant avait glissé au travers de l'étrier. Prise de peur, la jeune cavalière avait crié, l'animal avait alors pris le galop, et désé-

# la vie des clubs

quillibrat la cavalière avant de la traîner sur une vingtaine de mètres. La Cour d'appel retient l'entière responsabilité du propriétaire des chevaux, mettant à sa charge l'absence des précautions qu'il devait prendre en tant qu'entrepreneur de promenades et notamment un manque à l'obligation impérative de faire garder l'allure du pas à la file des chevaux. La Cour de cassation confirme la responsabilité du professionnel, reprenant à la virgule près la motivation de la première espèce rappelée ci-dessus.

3) Madame H. a été victime d'une chute, alors que débutante en sport équestre, elle effectuait une promenade à cheval, sous la conduite d'un préposé de la Société R. Son cheval s'était écarté du groupe auquel elle appartenait. Elle était tombée après qu'il eût pris le galop sans que les accompagnateurs aient pu la rejoindre. La Cour constate: "que la Société R. n'a pas agi en qualité de loueur de chevaux dont la clientèle se compose de véritables cavaliers aptes à tenir sur leur monture et

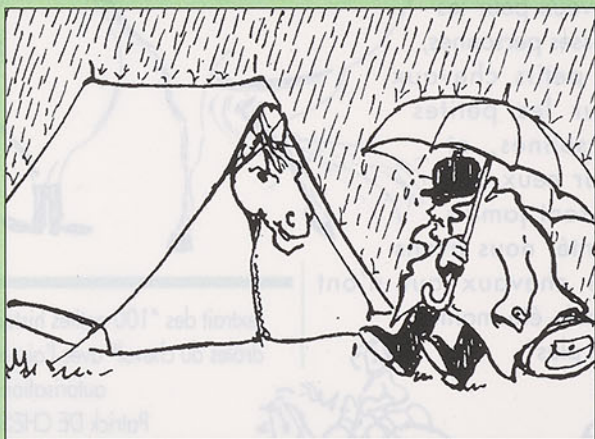
libres de choisir leur allure et leur itinéraire et qui acceptent dès lors de courir des risques en se livrant sciemment à la pratique d'un sport, mais en celle d'entrepreneur de promenades équestres, s'adressant à des clients qui peuvent tout ignorer de l'équitation" etc.

La formulation devient systématique. Il convient donc d'être particulièrement

prudent, les demandes d'indemnisation se révélant de plus en plus fréquentes. Il est donc important de rédiger de façon très précise les déclarations d'accident, en respectant les délais prévus au contrat et en relevant l'identité complète des cavaliers présents. Cette façon de faire aidera notre assureur et pourra vous éviter des augmentations de prime! ■

## MEMENTO 92

### LE PORT DE LA BOMBE



Pour répondre à une question souvent posée, la DNTE rappelle aux adhérents que la circulaire n° 75-65 B du 12 mars 1975 est toujours valable. Depuis cette date, le port de la bombe (ou de toute autre coiffure susceptible d'assurer une protection de la boîte crânienne avec jugulaire en place) est obligatoire pour les scolaires, dans le cadre de leur initiation à l'équitation. Les conventions passées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports avec les clubs hippiques, doivent faire référence à cette obligation.

### LICENCE DE PRATIQUANT

**DELIVRANCE :**  
du 1er septembre 91 au 31 août 92

**VALIDITE :**  
de la date de délivrance au 31 décembre 92

**TARIFS :**

- senior 200 F (nés en 76 et antérieurement)
- junior 160 F (nés en et après 77)
- RCPE 90 F pour un cheval, 50 F par cheval supplémentaire
- service "+" 8 F (envoi de la licence informatique directement chez l'adhérent)

### LICENCE TREC

**TARIF :**

- 100 F (si demandée en même temps que la licence de pratiquant)
- 130 F (si demandée ultérieurement)
- 150 F pour les cavaliers d'une autre délégation

Un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport

équestre en compétition doit être joint obligatoirement à toute demande. La licence TREC est obligatoire pour les qualifications départementales et régionales au Championnat de France.

### LICENCE VACANCES

**TARIF :** 70 F (validité 21 jours). Délivrée uniquement par Minitel

### DROITS D'EXAMEN

(applicables à partir du 1er septembre 91)

Certificats de connaissance: 100 F  
Cavalier-randonneur bronze: 100 F  
Cavalier-randonneur argent et meneur en Tourisme équestre: 130 F  
Accompagnateur: 190 F  
Guide de Tourisme équestre: 420 F

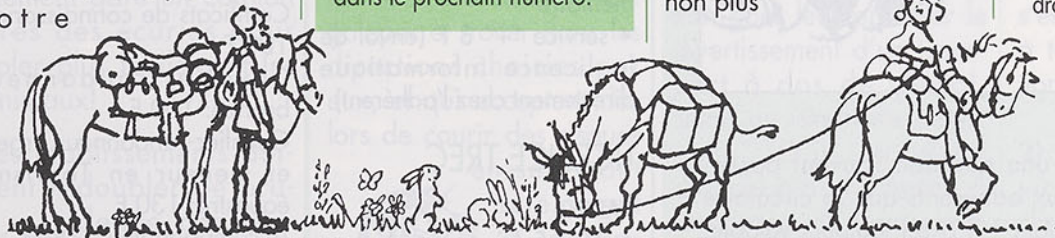
●●●●●●●●●●  
N'oubliez pas de régulariser votre affiliation "groupement" à la DNTE avant le 1er octobre (sur formulaire adéquat). Merci!

## JOURNÉE NATIONALE DU CHEVAL 91

Pourquoi une telle journée? La réponse tient dans un constat: "Nous sommes une grande nation du Cheval, mais les Français l'ignorent". Bien sûr, à l'heure des Olympiades, ils découvrent avec plaisir des cavaliers qui valent de l'or, de l'argent, du bronze. Mais l'objectif en organisant cette journée est de sensibiliser le public au cheval compagnon de loisir, passeport de nature, partenaire de spectacle etc. Le cheval doit donc descendre dans la rue. Ceux qui l'aiment et l'utilisent font ainsi partager leur passion au plus grand nombre. Le cheval constitue un véritable patrimoine culturel pour notre

pays, patrimoine composé à la fois d'imagerie (force, beauté et liberté) mais aussi de ressources génétiques liées au terroir et au savoir-faire. Apportant un équilibre naturel, le cheval est le lien idéal entre l'homme et la terre.

**S**i Paris n'a pas connu les fastes de l'an passé pour cause de budget réduit à presque rien, la province en revanche, s'était fortement mobilisée. Les organisateurs nous ont fait part de leur satisfaction à l'égard du tourisme équestre en général pour sa remarquable participation à cette manifestation. Nous reviendrons sur la philosophie de cette opération dans le prochain numéro.

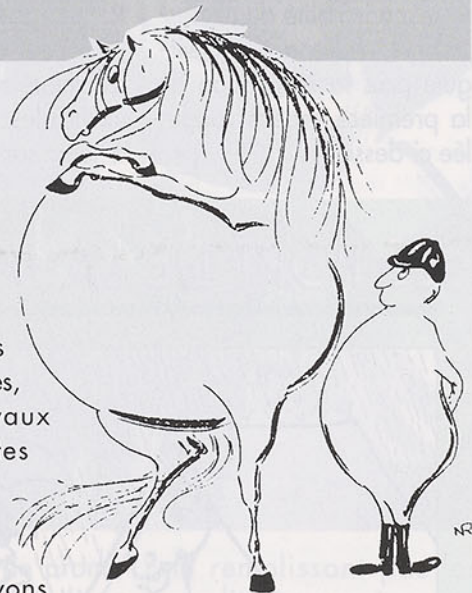


## EQUIRANDO 92:

Béziers tient salon. Les Languedociens vous attendent dans l'Hérault, à Béziers, les 24, 25 et 26 juillet prochains. "De flânerie en fêria, de bonne table en bonne cave, vive la vie chez ces Biterrois un peu fous de lumière, de chaleur et de panache". Vous en saurez beaucoup plus dans le (gros) numéro du dernier trimestre et en venant nous voir au Salon du Cheval de Paris, porte de Versailles, du 7 au 15 décembre. Bien que la chose ne soit pas encore absolument certaine, nous retrouverons cette année le niveau 2 du hall 5 comme en 1988 et 1989, sur un stand d'au moins 400 m<sup>2</sup>. Une seule certitude: la restauration - autre que celle du Parc des Expositions - aura totalement disparu du Salon 91. C'est un grand moins, hélas!

## LU À L'ENTRÉE D'UN CLUB

"Ici il y a un cheval pour chacun: de gros chevaux pour les grosses personnes, de petits chevaux pour les petites personnes, et pour ceux qui ne sont jamais montés, nous avons des chevaux qui n'ont jamais été montés non plus"



(extrait des "100 petites histoires drôles du cheval" avec l'aimable autorisation de Patrick DE CHESSE)

### FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

DNTE - 170, quai de Stalingrad - Parc de l'île-Saint-Germain - 92130 Issy-les-Moulineaux

Directeur de la publication : Jean-Claude Poret - Rédacteur en chef : Lucien Besanger - Rédacteur en chef adjoint : Hervé Delambre

Coordination et secrétariat de rédaction : Marie-Christine Agud - Publicité : Hubert Saint

A collaboré à ce numéro : Patrick de Chessé - Commission paritaire N° AS N° 701 M - Dessins : Philippe Meyrier

Photographie : Serge Farissier - Réalisation et impression : imprimerie I.A.P.